RIC

CSE 26/11/2026

1) Est-ce que les reliquats de congés 2026 non posés par les salariés de la Diffusion (pour cause de formations, double run, etc...) pourront être reportés sur 2027 ?

Réponse : Les seules situations de report en vigueur dans l'entreprise sont en cas d'un d'arrêt maladie, accident du travail ou maladie professionnelle

Les situations de report pour nécessité de service pourront être étudiées au cas par cas

2) Pourquoi n'y a-t-il pas eu de coordinateur.trice/chargé.e de prod en régie radio à MFTV, lors du direct du départ de la Route du Rhum ; émission à destination de Guadeloupe La 1ère et la Web radio ? Le Chef OPS radio a du tout assurer seul : les liaisons, la réalisation de l'émission...

La direction de la performance et de l'édito prévoient-elle un debrief de ce naufrage ?

Réponse La reprise en direct de l'émission « Départ de la Route du Rhum », a été proposée par les rédactions de Paris et Guadeloupe au média audio numérique (webradio), et répondait à la volonté de :

- Valoriser une production commune à nos deux rédactions en favorisant la circulation du programme entre différentes composantes du pôle Outre-mer (radio et audio-digital) ;

- Enrichir notre offre numérique audio d'un contenu événementiel majeur.

Ce programme devait initialement être diffusé pour Guadeloupe la 1ere.

Notre accord reposait sur le principe d'une simple reprise d'un signal dont la coordination et la production étaient supposées être assurées en amont par les équipes à Saint-Malo. Il ne s'agissait donc pas, pour la direction éditoriale, de prendre en charge l'organisation de cette émission.

Les difficultés opérationnelles signalées, notamment la concentration de plusieurs fonctions sur le seul Chef OPS radio à MFTV, méritent d'être examinées avec attention.

C'est pourquoi un retour d'expérience associant les services concernés (coordination de la production, fabrication radio, rédaction et direction éditoriale DOPOM) est prévu, qui permettra de revenir sur les conditions de réalisation de cette émission et d'identifier les éventuels ajustements nécessaires.

Par ailleurs, un travail est entamé consistant en l'établissement d'une charte des prérequis et conditions de couverture en direct de nos différents événementiels. Il permettra de mieux cadrer, notamment, les prochaines opérations transversales.

L'ambition de développer ces initiatives éditoriales demeure entière. Une attention particulière sera portée aux conditions techniques et humaines de leur mise en œuvre.

3) La rédaction du pôle Outre-mer a prévu de mettre un encadrement responsable de chaque support. Un encadrant au Web, un encadrant à la radio et un encadrant TV. Il est demandé aux rédacteurs en chef adjoint d'assurer les mêmes missions et responsabilités qu'un rédacteur en chef. Concrètement comment cela va se passer : conférences de rédaction/de prévision communes ou pas ? Retour à ce qui existait auparavant (silos) ?

Réponse : Il n'est pas question de remettre en place des silos, ni des murs entre les différents supports (numérique/radio/télé) mais de répondre aux constats que nous faisons tous, y compris lors des réunions avec les journalistes radio et web concernés : il y a besoin, au quotidien, d'un interlocuteur de l'encadrement clairement identifié radio et un autre identifié web. Tous simplement pour relire les articles prêts à publier, pour écouter les éléments radio, envoyer les réseaux, par exemple. Mais les RCA qui ont été identifiés pour ces deux secteurs seront des interlocuteurs du quotidien, ils n'auront pas vocation à remplir le rôle qu'avaient les rédacteurs en chef des différentes rédactions des temps précédents. Il s'agit de faire évoluer le mode de fonctionnement au quotidien pour répondre aux constats et aux besoins. C'est une expérience que nous mènerons jusqu'à la fin du mois de janvier pour évaluer si ce fonctionnement répond aux besoins. On essaye d'être pragmatique plutôt que dogmatique. Cette évolution ne remet pas en cause le fonctionnement d'une rédaction quadrimédia avec la distribution de l'actu sur les différents supports le matin en conférence de rédaction. Les confs resteront communes, comme les prévisions. C'est une évolution pragmatique et certainement pas une révolution.

4) Certains JRI ne comprennent pas pourquoi les missions ne sont pas proposées à l'ensemble de la corporation. Comment sont réparties le choix des missions à l'étranger, notamment ?

Réponse : Nous fonctionnons de la manière suivante : tous les journalistes peuvent proposer des sujets, des missions, à Paris, en régions, à l'étranger. Cela se passe lors de la conférence de prévision le mercredi, ou le reste de la semaine auprès des rédac chefs, en échangeant oralement ou par mail. L'encadrement en discute avec les intéressés, propose aux stations les reportages en question pour évaluer leur intérêt

dans le cadre de notre rôle d'agence. Ensuite, en fonction des disponibilités des uns et des autres, des plannings, des congés déposés, mais aussi des différentes expériences de chacun, l'encadrement identifie un JRI pour la mission. Il parait franchement déraisonnable dans le fonctionnement quotidien de lancer des appels à candidatures pour ces missions. Si d'aventure, certains JRI ne se sentent pas suffisamment sollicités pour ces missions, qu'ils n'hésitent pas à se rapprocher de l'encadrement pour en discuter. On ne reprochera jamais à des personnels de se porter volontaires, bien au contraire !

5) Les salariés de France Télévisions expriment une vive préoccupation face aux propositions politiques visant à privatiser l'audiovisuel public, notamment portées par le Rassemblement national en cas d'arrivée au pouvoir. Cette perspective génère un fort climat d'anxiété au sein des équipes, tant sur le maintien de nos emplois et de nos statuts que sur la pérennité de nos missions de service public.

   Face à ce risque majeur pour l'entreprise et ses personnels, la direction a-t-elle anticipé ce scénario et prévu un plan d'action pour défendre l'intégrité du groupe ainsi que protéger les salariés si un tel projet venait à être mis en œuvre ?

Réponse : Ceci n'est pas une RIC. Néanmoins, cette demande est bien prise en compte par la direction.

6) Un salarié de l'entreprise a déclaré la naissance de son enfant au service paie dès le lendemain de l'accouchement, justificatifs à l'appui. Malgré plusieurs échanges par courriel attestant de ses démarches et de sa volonté de poser ses congés, le service paie n'a pas effectué les déclarations nécessaires auprès de la CPAM dans les délais requis.

En raison de ce dysfonctionnement administratif, le délai légal de 6 mois suivant la naissance est désormais dépassé. Le salarié se retrouve ainsi définitivement privé de ses 21 jours de congé de paternité et de l'indemnisation correspondante, la CPAM n'autorisant aucun report pour retard administratif de l'employeur.

Face à ce préjudice avéré, démontré par les échanges de courriels conservés par le salarié, quelles mesures de réparation (compensation financière équivalente ou octroi de jours de congés payés exceptionnels) la direction compte-t-elle mettre en place afin de dédommager le salarié ?

Réponse : La direction s'est rapprochée de la gestion d'activité afin que le salarié puisse poser ses jours. Renseignement pris, le salarié n'a pas fait de demande ni émis

le souhait de déposer une période de 21 jours de congé paternité, dans les échanges qu'il a eu avec la gestion d'activité.

Par ailleurs, il ne s'agit pas uniquement d'une indemnité versée par la CPAM, mais bien d'un période de congé pendant laquelle le collaborateur ne peut pas travailler. Or, le salarié est en période de travail depuis le mois de mai et ce jusqu'à fin janvier 2027.

7) Depuis l'abandon des liaisons par fibres dédiées avec nos stations au profit de liaisons partagées sur internet, les équipes de la diffusion constatent une forte fluctuation de la bande passante. Ce changement technique entraîne une dégradation notable de la qualité des transmissions et altère directement le service rendu aux téléspectateurs.

   Par ailleurs, cette instabilité détériore fortement les conditions de travail des équipes de diffusion, contraintes de gérer ces aléas techniques au quotidien (bascules répétées sur les liaisons de secours, reprises d'enregistrements, multiplication des procès-verbaux d'incident, surcharge de stress).

   Face à ces dysfonctionnements récurrents, la direction envisage-t-elle un retour à des liaisons par fibres dédiées afin de sécuriser la qualité de nos antennes et d'améliorer les conditions de travail des équipes du CDA ?

Réponse : Ceci n'est pas une RIC. Néanmoins, cette demande est bien prise en compte par la direction.